



Réunion DP
juillet /août
2018

**Prochaine réunion DP le 19 octobre 2018.
Une question ? Une préoccupation ?
Remontez-la à vos représentants CFE-CGC Orange**

Réponses DP septembre 2018

Question / réclamation N°1 :

L'avenant à l'accord relatif aux conditions d'accès des salariés d'Orange SA aux offres téléphoniques et internet fixes a été signé en avril 2018 permet aux salariés de bénéficier de 20% de remise sur l'achat d'un terminal nu s'ils possèdent un abonnement Sim Only Orange ou Sosh. Est-il possible de bénéficier des 20% de remise sur autant de terminaux nu que de lignes Sim Only possédés ?

Réponse de la direction :

Les modalités du bénéfice de cette remise de 20% sont précisées à l'article 3 de l'avenant de cet accord.

Question / réclamation N°2 :

Est-il possible bénéficier de la remise de 20% sur l'achat d'un terminal nu si l'abonnement Sim Only au nom du salarié n'est pas déclaré dans Mon Kiosque ?

Réponse de la direction :

Le Kiosque n'étant pas géré par le SCO, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître les modalités.

Question / réclamation N°3 :

Y a-t-il des terminaux non éligibles à la remise des 20% dans le cadre de l'avenant aux avantages salariés ?

Réponse de la direction :

Tous les terminaux ne sont pas éligibles. L'éligibilité est connue lorsque l'on applique le code de réduction

Question / réclamation N°4 :

Pour quelles raisons OPEN n'est-elle pas éligible à une remise de 60% pour les salariés ?

Réponse de la direction :

Il s'agit d'une décision de l'entreprise dictée par des contraintes réglementaires.
(offre mobile de ce fait c'est la remise de 30% qui s'applique)

Question / réclamation N°5 :

Pourquoi aucune information n'a été donnée sur la suppression des boîtes aux lettres sur le site de Valmy ? Comment sera organisée la distribution des courriers ?

Réponse de la direction :

Cette suppression ne génère aucune difficulté particulière ; en effet, les boîtes n'étaient presque pas utilisées et il a été convenu avec les responsables de département que le courrier serait distribué par un manager. Les anciennes boîtes ont été remplacées par une boîte départ et une boîte arrivée

Question / réclamation N°6 :

La fréquentation de la cantine sur le site de Lens Voltaire est en forte baisse depuis 6 mois. En effet la qualité des repas s'est fortement dégradée. Quelle action peut-on mener ?

Réponse de la direction :

Nous ferons remonter votre remarque au prestataire. Ce prestataire n'est cependant pas un prestataire direct d'Orange et ce sentiment ne semble pas partagé par l'ensemble des personnes fréquentant cet établissement.

Question / réclamation N°7 :

Qu'en est-il de la question N° 4 Du mois d'août 2018 ? « De nombreux salariés bénéficiant des services de restauration collective Orange ont constaté un retard dans l'application de l'augmentation de la subvention qui devait avoir lieu le 1er juillet comme cela est clairement stipulé sur le portail « Anoo Restauration » : Concernant le périmètre de la gestion mutualisée, la politique de subvention est actualisée chaque année. A quelle date sera appliquée cette revalorisation ? »

Réponse de la direction :

Les derniers RIE/RIA (il y en a une quarantaine) de la DON ont été informés des changements de niveau de subvention la semaine du 15 Août. Mais certains restaurants n'ont pas obligatoirement le personnel compétent pendant cette période pour modifier les niveaux de subvention. La mise à niveau peut donc prendre un certain temps. Si les bonnes subventions ne sont pas appliquées le 1er Octobre, nous recontacterons les établissements

Question / réclamation N°8 :

Nous avons pris bonne note de la réponse à la question numéro 3 du mois d'août, sur l'absence des disques dans les véhicules de pool. En date du 17 septembre 2018 il n'y a toujours pas de disques dans les véhicules. Pour rappel la ville de LENS a mis en place de zones bleues depuis septembre 2018. Qu'en est-il exactement ?

Réponse de la direction :

Le mois d'août est un mois de congés et le PEL est en train de recruter son nouveau responsable, le précédent étant parti depuis le mois de juin. Les véhicules devraient être dotés dans les prochains jours.

Question / réclamation N°9 :

Quelles sont les modalités de fermeture du service « orange expert » de fin d'année ?

Réponse de la direction :

Ces modalités seront communiquées, comme pour l'ensemble des équipes, courant octobre.

Question / réclamation N°10 :

Dans certaines plages horaires de travail, il arrive qu'il y ait un seul salarié sur le plateau. Comment gérez-vous la sécurité de ce salarié ?

Réponse de la direction :

Nous faisons généralement en sorte que les horaires soient élaborés de façon à ce que cela ne se produise pas. Un manager assure régulièrement une présence sur site notamment sur un plateau important. En fonction des activités, l'organisation du travail permet de limiter ce genre de situation ; en cas d'imprévu (conseiller malade), une solution peut être trouvée avec le manager localement, notamment en fournissant les coordonnées auxquelles le joindre en cas de soucis.

Question / réclamation N°11 :

Evènements/Séminaires professionnels hors du lieu de travail A l'initiative du manager ou de d'une entité, certains évènements et/ou séminaires professionnels sont organisés sur une journée et en dehors du lieu habituel de travail du salarié. Pour y participer, le salarié peut être amené à réaliser un temps de travail important dépassant son temps de travail habituel (cumul du temps de trajet et temps de présence sur le lieu cible). Quelles mesures la direction peut-elle mettre en place afin de permettre aux salariés de participer à ces évènements et/ou séminaires professionnels et dans le même temps respecter les temps de repos ?

Réponse de la direction :

Les séminaires sont organisés afin de permettre aux équipes de partager avec leurs collègues et le plus grand nombre, et nécessite parfois des ajustements de présences ou d'horaires en effet. Celles-ci ne sont cependant jamais imposées, et toujours au choix du salarié, même si la participation est vivement recommandée dans un esprit d'équipe et de convivialité. Nous prenons en compte les amplitudes horaires de chacun et sommes vigilants sur les éventuelles heures supplémentaires qui pourraient être accomplies.

Question / réclamation N°12 :

Les règles de priorités RH des dépôts de congés ont-elles changées ? Pouvez-vous nous les rappeler les règles ?

Réponse de la direction :

Il n'y a pas de règle de priorité pour le dépôt des congés ; en revanche elles peuvent être appliquées pour l'attribution des congés. Ces règles n'ont pas été modifiées et figurent dans la note sur les congés figurant sur l'intranet du SCO à l'adresse suivante http://orangefrance.com.francetelecom.fr/service_client_orange_nord_de_france/SITES/service_client_orange_nord_de_france/IMG/pdf/2018_mai_gestion_et_prise_de_conges.pdf

Question / réclamation N°13 » :

Comment s'applique l'accord « vie privée vie professionnelle 2018 – 2020 et tout particulièrement l'Annexe 3 au sein de l'entité SCO Nord de France ?

Réponse de la direction :

Nous appliquons ces dispositions comme il se doit. Si un cas particulier vous semble ne pas être traité ainsi, nous sommes à votre disposition pour le réexaminer.

Vos représentants
CFE-CGC Orange
SCO Nord Pas De Calais

- Dabia Benmouffok
- Denis Fournier
- Rachid Boudaoud
- Bruno Copin
- Stéphanie Vercrusse

Chers collègues, si vous recevez cette lettre, c'est que vous nous avez autorisés à vous envoyer nos publications.

Si vous connaissez des collègues qui souhaitent également la recevoir, merci de les diriger vers nous.

Si ne vous souhaitez plus la recevoir, faites-nous le savoir par retour de mail.